SOJAM

FICHE TECHNIQUE

ACTO Volants & Rampants

SOUPLE ET EFFICACE

TAPETTE ÉLECTRIQUE

Mouches, guêpes, cafards, araignées, punaises diaboliques, punaises de jardin…

ACTO tapette électrique redoutable pour éliminer les insectes volants et rampants indésirables : mouches, guêpes, cafards, araignées…



MODE D'EMPLOI :

- Placer 2 piles AAA (non fournies) dans le manche de la tapette.
- Appuyer sur le bouton contact.
- Le voyant rouge fixe atteste de la mise sous tension de la grille électrique.
- Maintenir le bouton enfoncé et toucher l'insecte visé. Au contact de la grille électrique, l'insecte meurt électrocuté.



INFORMATIONS IMPORTANTES :

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

DANGER HAUTE TENSION :





ENTRETIEN :

Lorsque la tapette électrique est éteinte, nettoyer régulièrement la grille électrique des restes d'insectes grillés à l'aide d'une brosse douce ou d'un pinceau.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Lire attentivement ces instructions avant d'utiliser l'appareil. Usage intérieur uniquement. Tenir hors de portée des enfants. Ceci n'est pas un jouet. Ne pas toucher la grille électrique en cours d'utilisation. Eviter tout contact avec de l'eau et stocker au sec. Ne pas utiliser dans la salle de bains, ni dans un lieu où sont stockés des explosifs et artifices. Ne pas utiliser dans des emplacements où la présence de vapeurs inflammables ou de poussières explosives est probable. Ne pas utiliser dans les granges, étables et locaux analogues.

Remarques sur les piles : Elles doivent être insérées en respectant les polarités indiquées sur l'appareil. Les piles non rechargeables ne doivent pas être rechargées. Les différents types de piles ou les piles neuves et usagées ne doivent pas être mélangés. Les piles usagées doivent être retirées de l'appareil et rapportées au point de vente où elles ont été achetées pour entrer dans le système de recyclage ou déposées en déchetterie. Si l'appareil n'est pas utilisé pendant une longue période, il convient de retirer les piles. Les bornes d'alimentation ne doivent pas être court-circuitées.



SANS INSECTICIDES

GARANTIE 2 ANS

TAPEL 1

CAVALIER DE 1 TAPETTE EN CARTON PRÉSENTOIR

UTILISATION FACILE

Mode de lutte recommandé pour les personnes souffrant d'allergies aux insecticides traditionnels.

SOJAM : 2, Mail des Cerclades - CS 20808 CERGY - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - France - Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 - Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SASU au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - TVA FR 70 533 577 490